

AVIS PUBLIC

DÉROGATIONS MINEURES ARRONDISSEMENT DE JONQUIÈRE

À sa séance ordinaire qui se tiendra le 3 décembre 2025 à 19 h dans la Salle Pierrette-Gaudreault, 4160, rue du Vieux-Pont, Jonquière, statuera sur les demandes de dérogation suivantes :

8860, route de Kénogami, Lac-Kénogami – DM-5963 (id-18705) demande une dérogation mineure visant à autoriser la construction d'un bâtiment accessoire détaché portant la superficie totale maximale des bâtiments accessoires détachés à un maximum de 191 mètres carrés au lieu de 145,4 mètres carrés, sur un immeuble situé au 8860, route de Kénogami, Lac-Kénogami.

7050, rue du Centre, Lac-Kénogami – DM-5965 (id-18691) demande une dérogation mineure visant à autoriser la construction d'une véranda en cour avant, sur un immeuble situé au 7050, rue du Centre, Lac-Kénogami, aux conditions suivantes :

- Un projet précis de véranda devra être déposé au Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme pour approbation avant l'émission du permis. Le projet déposé devra montrer une intégration architecturale avec le bâtiment principal. Le projet de construction devra, entre autres, recevoir un revêtement de toiture semblable à celui existant sur le bâtiment principal, la pente de toit de la véranda devra suivre celle du bâtiment principal notamment avec une pente semblable et une partie qui devrait être à deux versants, les fenêtres à installer devront être semblables à celles existantes en façade du bâtiment principal notamment avec la présence de carreaux, un revêtement mural qui s'agencera avec celui existant sur le bâtiment principal, etc.

2704, rue Saint-Dominique, Jonquière – DM-5966 (id-18728) demande une dérogation mineure visant à autoriser l'implantation d'un conteneur maritime avec un système électrique, sur un terrain sans bâtiment principal dans une zone à dominance résidentielle pour une période maximale de 84 mois et à autoriser l'installation d'une clôture en cour avant d'une hauteur maximale de 1,9 mètre au lieu de 1 mètre, sur un immeuble situé au 2704, rue Saint-Dominique, Jonquière, à la condition suivante :

- La clôture devra être opaque. Le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme devra approuver les matériaux utilisés pour la clôture avant l'émission du permis.

4349, rue du Cran-Serré, Jonquière – DM-5967 (id-18731) demande une dérogation mineure visant à autoriser l'implantation d'une clôture en cour avant avec une hauteur maximale de 1,2 mètre au lieu de 1 mètre, sur un immeuble situé au 4349, rue du Cran-Serré, Jonquière.

Lot 5 524 567 du cadastre du Québec, voisin du 2395, boulevard René-Lévesque, Jonquière – DM-5969 (id-18714) demande une dérogation mineure visant à autoriser la construction d'un bâtiment commercial avec une marge avant maximale de 86,6 mètres au lieu de 17,25 mètres, autoriser une marge latérale sur rue minimale de 6 mètres au lieu de 15 mètres et autoriser l'installation de deux (2) enseignes au-dessus d'une marquise, sur un immeuble situé sur le lot 5 524 567 du cadastre du Québec, voisin du 2395, boulevard René-Lévesque, Jonquière;

Au cours de cette assemblée publique, le conseil entendra toute personne qui désirera s'exprimer relativement à ces demandes.

Pour toute information supplémentaire concernant ces demandes de dérogation, nous vous prions de communiquer avec le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, au numéro de téléphone (418) 698-3130.

SAGUENAY, le 6 novembre 2025.

L'assistant-greffier,

BASTIEN GAUDET